



Commune de  
**LA CHAPELLE DES  
MARAIS**  
(Loire-Atlantique)

8000 0000 8000

L'an deux mil vingt-trois, le 29

Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 23 Mars 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 26  
présents : 22  
votants : 25

**Présents :**

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - André TROUSSIER

**Absents ayant donné procuration:**

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON  
Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN  
Sandrine VIGNOL ayant donné procuration à Nicolas CHATELIER

**Absents à l'appel du quorum:**

Sébastien TOCQUEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques DELALANDE , est désigné, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2023 - 03/19 APPEL A PROJET FONDS VERT**

**Rapporteur : Franck HERVY**

Par courriel du 19 janvier 2023, la Préfecture, nous informe de la création du Fonds Verts pour accompagner les collectivités à répondre aux grands enjeux d'amélioration de la performance environnementale, d'adaptation de leur territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre pour les habitants

Les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter sur :

- Des actions à gain rapide présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...);
- Des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement. Ces travaux pourront notamment cibler : l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées;
- Des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

A La Chapelle des Marais, deux dossiers, déjà inscrits au Contrat de Relance et de Transition Ecologique semblent répondre aux critères :

- la rénovation du complexe sportif
- la rénovation du parc d'éclairage public programme 2023

Selon plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Rénovation du complexe sportif	900 000 €	1 080 000 €	ETAT	Fo,ds vert	400 000 €	40 %
Maitrise d'œuvre	100 000 €	120 000 €				
Rénovation du parc d'éclairage public	59 166,66 €	71 000 €	Etat	Fonds Vert	48 000 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 166,66 €</b>	<b>1 271 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			

Etant rappelé que le cumul avec les subventions DSIL, DETR est possible pour les projets qui le justifient.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour les projets sus-visés la dotation Fonds Verts, projets répondant aux priorités thématiques de l'Etat : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies

Vu les articles L 2122-221 alinéa 26 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 Mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT

- Sollicite l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds Vert selon le plan de financement ci-joint

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Rénovation du complexe sportif	900 000 €	1 080 000 €	ETAT	Fo,ds vert	400 000 €	40 %
Maitrise d'œuvre	100 000 €	120 000 €				
Rénovation du parc d'éclairage public	59 166,66 €	71 000 €	Etat	Fonds Vert	48 000 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 166,66 €</b>	<b>1 271 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la dotation du Fonds Verts 2023

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- la transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 044-214400301-20230329-D202319-DE



- la publication le

Fait à la Chapelle des Marais  
Le 03 Avril 2023

**Le Maire,  
Franck HERVY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Hervy', written over a blue circular stamp.



**Le Secrétaire de Séance**

A handwritten signature in black ink, written over a blue circular stamp.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 044-214400301-20230329-D202319-DE